

COMMUNE DE SAINT-AUBIN-LE-CAUF

Canton d'Envermeu - Département de la Seine-Maritime

COMPTE-RENDU

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 MARS 2012

I) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 20 décembre 2011.

II) COMPTES ADMINISTRATIFS 2011

Ils sont présentés au Conseil municipal par le Maire.

1- CCAS

Section de fonctionnement

Prévue en recettes et dépenses à 3 900 €.

<u>Dépenses</u> : de l'exercice	2 418,58 €
<u>Recettes</u> : de l'exercice	1 000,00 €
Report n-1	2 839,11 €
Total	3 839,11 €

Résultat de clôture : excédent de 1420,53 €

2- Caisse des Ecoles

Section de fonctionnement

Prévue en recettes et dépenses à 75 000 €

<u>Dépenses</u> : de l'exercice	67 455,25 €
Report n-1	2 026,61 €
Total	69 481,86 €
<u>Recettes</u> : de l'exercice	73 450,63 €

Résultat de clôture : excédent de 3 968,77 €

3- Commune

a) Section de fonctionnement

Prévue en recettes et dépenses à 572 150 €.

<u>Dépenses</u> : de l'exercice	564 509,04 €
<u>Recettes</u> : de l'exercice	635 971,19 €
Report n-1	52 565,42 €
Total	688 537,19 €

Résultat de clôture : excédent de 124 028,15 €

b) Section d'investissement

Prévue en recettes et dépenses à 585 800 €

<u>Dépenses</u> : de l'exercice	196 197,53 €
Report n-1	54 153,23 €
Total	250 350,76 €
<u>Recettes</u> : de l'exercice	339 489,76 €

Résultat de clôture : excédent de 89 139,00 €

Les restes à réaliser s'élèvent à 176 200 € en dépenses et 116 200 € en recettes

c) Vue d'ensemble : excédent de clôture de 213 167,15 €

Sous la présidence de Monsieur Bernard LAFOSSE, doyen de l'assemblée, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs de l'année 2011.

III)

COMPTES DE GESTION 2011

Etablis par la comptable communale, ils sont concordants en tout point, au centime près, aux comptes administratifs présentés.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion de l'année 2011.

1- Affectation des résultats de l'exercice 2011

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide des affectations suivantes :

a) Budget du CCAS

Affectation de la somme de 1 420,53 € en excédent reporté à la section de fonctionnement, compte 002 du budget primitif de l'exercice 2012.

b) Budget de la Caisse des Ecoles

Affectation de la somme de 3 968,77 € en excédent reporté à la section de fonctionnement, compte 002, du budget primitif de l'exercice 2012.

c) Budget de la commune

- Affectation de la somme de 124 028,15 € en excédent reporté à la section de fonctionnement, compte 002, du budget primitif de l'exercice 2012.

- Affectation de la somme de 89 139,00 € en excédent reporté à la section d'investissement, compte 001, du budget primitif de l'exercice 2012.

2- Taux d'imposition 2012

Les bases d'imposition prévisionnelles 2012 progressent de 7,04% par rapport à 2011, par contre on constate une baisse des compensations.

Cela permet néanmoins, à taux constant, d'envisager une progression du produit fiscal attendu de 9 600 € (+ 5,81%).

Il est à noter que la DGF progresse également de 2 529 € (+2,73%).

Pour ces raisons, il n'apparaît pas nécessaire d'augmenter la pression fiscale.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal vote des taux d'imposition 2012 identiques à ceux de 2011

TH : 9,02

FB : 16,41

FNB : 35,57

3- Contributions communales au EPCI

Les contributions ordinaires s'inscrivent au budget et les contributions directes sont fiscalisées sauf décision contraire du Conseil municipal.

A ce jour, tous les syndicats n'ont pas encore transmis leurs contributions 2012 mais si l'on part du principe de ne pas alourdir la pression fiscale, on peut, compte-tenu de l'évolution des bases, fiscaliser à hauteur d'une somme d'environ 49 500 €.

Accord du Conseil municipal sur ce principe.

4- Subventions de fonctionnement

a) **Associations communales**

Par rapport à 2011, le Maire propose de les revaloriser de 2% environ.

Celle du SAUFC serait revalorisée de 300 € pour tenir compte de l'évolution du club.

Accord du Conseil municipal sur les subventions telles qu'indiquées dans le tableau joint en annexe.

b) **Autres associations**

Elles sont revalorisées également de 2%.

Il n'y a plus de subvention à verser à l'ADMR de la Vallée de la Béthune qui disparaîtra en juin 2012 par fusion-absorption au sein de l'association départementale.

c) **SPA de Dieppe**

Jusqu'alors la subvention versée était établie sur la base de 0,30 € par habitant.

Cette association d'intérêt public rencontre de grosses difficultés financières. Une réunion a d'ailleurs eu lieu pour trouver une solution à ce problème et permettre à cette association de poursuivre ses activités.

Il est proposé une participation communale sur la base de 1 € par habitant soit 900 € pour l'année 2012.

Accord du Conseil municipal.

5- Bourses scolaires

Accord du Conseil municipal pour reconduire la bourse de rentrée scolaire sur les mêmes bases que l'année précédente soit 40 € par enfant fréquentant un établissement public ou assimilé dans la limite de sa scolarité obligatoire.

6- Aide au CLSH

Accord du Conseil municipal pour reconduire en 2012 l'aide financière pour les familles inscrivant plusieurs enfants au CLSH communautaire, à savoir :

2^e enfant : 3 € par journée/enfant

3^e enfant : 4 € par journée/enfant

4^e enfant : 5 € par journée/enfant

V)

PREAU DE L'ECOLE

Les commissions « école » et « bâtiments communaux » ont travaillé sur le programme pluriannuel d'aménagement des locaux scolaires.

La première opération qu'elles proposent de retenir est la construction d'un bâtiment préau, sanitaires, local de rangement et lingerie.

Une esquisse sommaire a été faite et pour finaliser l'élaboration de ce projet, il convient dès maintenant de solliciter le concours d'un maître d'œuvre.

Le Conseil municipal retient la proposition du Cabinet Atelier A sur la base d'une rémunération de 8,25% du montant HT des travaux.

1- Cimetière communal

a) Cimetière communal : Renouvellement de concession

Le Maire indique au Conseil municipal qu'un courrier a été adressé aux propriétaires connus de concessions échues dans le cimetière communal pour connaître leur souhait ou non de renouveler la concession.

Un affichage a été également fait à l'entrée du cimetière.

Certains de ces propriétaires ont déjà fait part de leur souhait de prolonger leur concession et il convient d'en fixer les modalités.

Durée : Celles en vigueur : 15, 30 ou 50 ans avec départ rétroactif à la date d'échéance de la concession.

Tarif : Celui en vigueur l'année de la demande de renouvellement.

Accord du Conseil municipal sur ces propositions.

b) Cimetière communal : Concours du CAUE

Pour élaborer le projet d'extension du cimetière communal, il avait été décidé de solliciter le concours du CAUE.

Le CAUE propose une mission d'accompagnement, de conseil et d'assistance à maître d'ouvrage pour l'élaboration du projet et le processus d'appel d'offres pour le choix du maître d'œuvre.

Pour cela une contribution financière de 2 000 € sera versée par la commune au CAUE.

Accord du Conseil municipal.

2- Fusion-absorption de l'ADMR

L'association ADMR de la Vallée de la Béthune va être dissoute en juin par fusion-absorption au niveau départemental.

Afin de préserver un lien de proximité il est proposé de créer une commission composée de deux référents par commune choisis parmi les membres du CCAS de préférence.

Ils seront le lien entre la structure et les bénéficiaires du service.

Une réunion sera organisée avec la Fédération pour préciser le cadre de leur mission.

Mesdames Anny BOUDET et Véronique LETOUE seront nos référents communaux.

3- Remplacement d'un mât d'éclairage public

Suite à un accident survenu le 29 janvier 2012, un mât d'éclairage public a été totalement détruit, rue Claude Groulard.

La dépense pour son remplacement s'élève à 2 535,52 € TTC.

Elle sera remboursée à la commune par l'assureur.

Accord du Conseil municipal

4- Informatique à l'école

Depuis son installation, l'équipement informatique n'a jamais fonctionné correctement et cela malgré les nombreuses sollicitations, relances et mises en demeure adressées à l'installateur. Force est de constater la totale carence de celui-ci.

Pour que l'équipement ne soit pas obsolète avant d'avoir servi, décision a été prise de faire appel à l'entreprise AGC informatique pour la pose d'antennes multidirectionnelles permettant une connexion fiable entre les différents éléments de l'installation et la fourniture de l'armoire de rangement.

La dépense s'élève à 3 820,82 € HT soit 4 569.70 € TTC.

Accord du Conseil municipal

5- Rambarde de la cour d'école

La rambarde de la cour d'école est entièrement rongée par la rouille.

Un enfant s'est d'ailleurs blessé à la main. Pour des raisons évidentes de sécurité, son remplacement est urgent.

La dépense s'élève à 4 320 € HT soit 5 166,72 € TTC

Accord du Conseil municipal

6- Remplacement de la porte de la chaufferie de la Mairie

Il était d'abord prévu de la repeindre mais, rongée par la rouille, elle n'a pas supporté le décapage préalable.

Pour un surcoût de 370 € HT, il a donc fallu se résoudre à en fabriquer une nouvelle sur mesure pour ne pas avoir à changer le bâti.

La dépense s'élève à 1 470 € HT soit 1 758,12 € TTC.

Accord du Conseil municipal.

7- SIBVV : enquête publique

Le SIBVV soumet à enquête publique son plan pluriannuel d'entretien et de restauration de la Varenne (diagnostic, plan de gestion sur 5 ans, fiches parcelles) avec pour objectif une déclaration d'intérêt général de ces travaux.

L'enquête publique se déroule du 27 février au 28 mars 2012.

Dans le cadre de celle-ci, chaque commune concernée doit émettre un avis.

Avis favorable du Conseil municipal.

8- CCMV : Propositions de nouveaux services

La synthèse des avis formulés par le Conseil municipal au questionnaire sera transmise à la CCMV.

Une réunion du Conseil consultatif des Maires est prévue sur le sujet.

9- Ecole

a) Achat de manuels scolaires

Demande de la directrice pour le renouvellement des livres de mathématiques du niveau CM1.

Achat de 20 livres pour une dépense estimée au maximum à 400 €.

Accord du Conseil municipal.

b) Remplacement des stores

Ils sont très vétustes dans la classe des CP. Compte-tenu de l'exposition plein sud, leur utilité ne fait aucun doute et le remplacement ne sera pas un luxe même s'il est coûteux parce que les fenêtres sont grandes.

Accord de principe du Conseil municipal, demande de devis à faire.

10- Economie d'énergie

La facture d'électricité pèse chaque année un peu plus sur le budget de la commune : 33 660 € en 2011.

Des économies sont possibles.

1^{er} axe : en modifiant nos contrats pour l'alimentation électrique des bâtiments communaux, en particulier pour la salle polyvalente et les vestiaires du stade, abonnement tempo inadapté à une utilisation aléatoire des locaux.

2^{ème} axe : En réduisant la durée d'allumage de l'éclairage public sachant qu'une heure de fonctionnement coûte 1 150 € par an. On peut aussi réduire la puissance des lampes.

Accord du Conseil municipal pour s'engager dans cette démarche.

Contact avec ERDF et Cegelec pour finaliser une proposition.

11- Règlement d'utilisation de la salle polyvalente

Il stipule que l'utilisation de matériels fonctionnant au gaz autres que ceux installés est interdite. Or, l'organisation de soirées couscous, paëlla, etc..., prévoit l'utilisation de tels appareils.

Un courrier sera adressé au SDIS pour savoir si l'utilisation de ces appareils est réglementaire ou pas.

VII)

INFORMATIONS

1- SIEAPA de la Béthune

Présentation du bilan d'activités de l'année 2010 pour les services eau, assainissement collectif et non collectif.

2- Pose d'éthylotests

Elle est obligatoire dans les débits de boissons à consommer sur place bénéficiant d'une autorisation de fermeture après 2 heures du matin.

Il est préconisé, sans obligation, d'installer ce dispositif de dépistage dans les salles des fêtes communales.

Avis négatif du Conseil municipal.

3- Elaboration du SCOT

Une réunion d'information a eu lieu à Saint-Aubin-le-Cauf le 02 février 2012 à l'intention des conseillers municipaux du territoire de la CCMV. Présence très faible.

4- Elections

Présidentielles 1^{er} tour : 22 avril 2012
 2^{ème} tour : 06 mai 2012

Législatives 1^{er} tour : 10 juin 2012
 2^{ème} tour : 17 juin 2012

La feuille de choix pour la tenue du bureau de vote est à compléter et à rendre à la prochaine réunion du Conseil municipal.

5- Prochaine réunion du Conseil municipal

Le vendredi 06 avril 2012.

Fait à Saint-Aubin-le-Cauf,

SAINT-AUBIN-LE-CAUF

		2011	2012
<u>Associations communales</u>			
	Sports et Loisirs	9 000	9 000
	Anciens Combattants	470	480
	APEDE	470	480
	Club de l'Amitié	470	480
	Comité des Fêtes	470	480
	Coopérative scolaire	470	480
	Gymnastique Volontaire	410	420
	Hutteurs et Pêcheurs	340	350
	Amis-Caux	310	320
	SAUFC	1 200	1 500
	SNVVPA	100	105
	VPA Aviron	100	105
<u>Autres associations</u>			
	ADMR	165	Fusion-absorption
	Comité de Jumelage	155	160
	Secours Catholique	105	110